



Erreur de consommation d'eau froide

Par **osiris63**, le **21/05/2016** à **20:56**

Bonsoir, je suis locataire dans un hlm et le mois dernier j'ai eu la désagréable surprise de voir sur mon avis d'échéance ma consommation d'eau froide triplée par 3 alors que je n'ai eu aucun problème de plomberie ni de nouveaux visiteurs (nous sommes à deux dans l'appartement). Je l'ai donc signalé à mon bailleur qui m'a dit que c'était la consommation marquée sur mon compteur et qu'à partir de ce mois ma consommation redevenait normale. Ce que je trouve très bizarre car il n'y a eu aucune réparation de plomberie faite chez moi et que l'entreprise d'entretien de robinetterie que j'ai appelé n'a retrouvé aucune fuites. Je voudrais donc porter plainte contre mon hlm car ils ont sûrement mal relevés mon compteur et ne veulent pas le reconnaître. Comment dois-je donc procéder et à qui envoyer mon courrier. Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **22/05/2016** à **07:57**

Bonjour,
[citation]Comment dois-je donc procéder[/citation]
Le premier pas est de relever votre compteur actuellement.
Vous verrez bien la liaison de facture à facture pour y déceler une éventuelle erreur de report intermédiaire.
Ensuite il n'y a pas lieu de déposer une plainte, c'est du domaine civil et non pénal.
Si vous contestez la facturation, vous mettez en demeure l'office de procéder à une régularisation en indiquant des raisons objectives, et pas du genre "on prend des douches que le dimanche...".